



Syndicat National Force Ouvrière  
des Cadres des Organismes Sociaux

## 17ème Congrès du Snfocos à Lyon 14 au 17 mars 2011

### Résolution de la section professionnelle des établissements

Même si les U.G.E.C.A.M. sont maintenant rentrées dans la C.O.G. de la branche Maladie, pour la section professionnelle des établissements, cela ne constitue pas une fin en soi.

Notre section est et restera vigilante sur un certain nombre de points. En ce sens, elle donne mandat au Bureau National afin de l'aider à défendre les revendications suivantes :

- ✚ La section professionnelle des établissements dénonce et refuse le financement de la Direction Générale Nationale des U.G.E.C.A.M. par les établissements. Ce « service », faisant partie intégrante de la C.N.A.M., doit continuer à être financé par cette dernière.
- ✚ Notre section réaffirme sa ferme opposition à la création d'une fondation ainsi qu'à toute manœuvre qui irait dans ce sens. La D.G.N.U. doit continuer à s'adresser aux agents de direction qui dirigent les U.G.E.C.A.M. et non directement aux directeurs des établissements.
- ✚ La section professionnelle des établissements revendique le maintien de plein droit des financements liés à notre appartenance à l'assurance Maladie (F.N.A., F.N.G.A., intéressement, complémentaire santé...).
- ✚ Afin de travailler dans des conditions décentes, nous exigeons la mise aux normes de nos établissements ainsi que les moyens techniques nous permettant de faire face à la concurrence.
- ✚ Nous refusons toute nomination sur des postes d'agent de direction et de directeur d'établissement qui serait effectuée hors de la liste d'aptitude, que ce soit dans le secteur sanitaire ou médico-social, et réaffirmons notre attachement à la promotion interne.
- ✚ Nous nous opposons à l'externalisation, de plus en plus fréquente, de certains services de nos établissements (logistique, administratif...).
- ✚ Nous revendiquons la révision du protocole de 82 et, entre autre, la revalorisation des gardes et astreintes administratives et logistiques dans les établissements.
- ✚ Nous nous opposons à toute gestion individualisée des établissements visant à les fragiliser et adhérons à toute forme de gestion régionale.
- ✚ Nous sommes favorables à l'agrandissement du périmètre des U.G.E.C.A.M. par l'intégration d'établissements issus d'autres régimes tels que ceux des mines ou des armées.
- ✚ Enfin, nous ne sommes pas contre la révision de la « cartographie des U.G.E.C.A.M. » à condition que celle-ci soit assortie d'un protocole d'accord apportant des garanties suffisantes aux personnels touchés par ces réorganisations.